

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 à 18 h 30, le règlement suivant :

- Règlement particulier d'occupation du domaine public aux fins d'utilisation du parc Champêtre pour la pratique sportive dédiée principalement et prioritairement au soccer sur le lot 2 775 108 du cadastre du Québec (RCA25-27009).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR DE MAI 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc